FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM — ~~555~~ 533
Moto-Club — baldagos mc 25 JAN. 2019
N° d'affiliation — C089
Date — 28 AVRIL 2019
Lieu — Circuit de Rochefolles
Organisateur technique - Pascal VERICEL
E-mail — contact@axlu.lu
Téléphone — 06 88 22 41 57

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ---------- Gérard BESSON ..... Licence : 003824
Président du Jury ou Arbitre* ---------- Christophe COMAS ..... Licence : 007072
Membre du Jury ---------- Guy ABADIE ..... Licence : 001903
Membre du Jury ---------- Paul ROCHE ..... Licence : 142107
Commissaire technique responsable ---- Hubert BLANCHET ..... Licence : 252620
Responsable du chronométrage --------- ..... Licence : .....

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
85 CC	9	15	85	
MX1	15		251 /650 4T	
MX2	13		100/150 2T	
MX2	15		175/250 4T	
MX FEMININ	13		CLASSE 1	
MX FEMININ	15		CLASSE 3 ET 4	

Engagement :
Site Internet ----
Contact ---------
Téléphone ------- E-mail---

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☐ oui ☐ non
Tarif :
Caution :

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☒ NON ☐ OUI (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical ....

Nombre de secouristes 12

Nombre d'ambulance(s) 2

Hôpital le plus proche ..... TARARE

Temps de trajet (en min) ..... 8 MN

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... Circuit Rochefolles

Adresse ..... 69170 St Marcel l'éclairé

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	40
En manche :	40

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	...
En manche :	...

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1756

Largeur minimum de la piste 5

Largeur de la grille 32

Longueur de la ligne droite de départ 100

Nombre d'OCP* 18

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 23/01/2019	Date : 01 FEV. 2019	Date :
		Numéro :

LIGUE MOTOCYCLISTE AUVERGNE-RHONE-ALPES Z.A. 18 Chemin de l'Ile Neuve 26600 LA ROCHE DE GLUN TEL :04 75 55 22 50

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM —— 533
Moto-Club —— Baldago's mc
N° d'affiliation —— C089 — 31 JAN. 2019
Date —— 28 AVRIL 2019
Lieu —— Circuit de Rochefolles
Organisateur technique - Pascal VERICEL
E-mail —— contact@axlu.lu
Téléphone —— 06 88 22 41 57

CDF MX FEMININ

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ---------- Gérard BESSON ..... Licence : 003824
Délégué FFM (Président du Jury) -------- Guy ABADIE ..... Licence : 001903
Membre du Jury ---------- Christophe COMAS ..... Licence : 007077
Membre du Jury ---------- Paul ROCHE ..... Licence : 142107
Commissaire technique responsable ---- Hubert BLANCHOT ..... Licence : 252620
Responsable du chronométrage --------- ..... Licence : .....

Article 3 Catégories & Engagements

Féminin Scratch

Age ---------- 15 ans minimum
Licences ------ NCO / Inter / LUE
Cylindrée ----- Classes 2,3 et 4
Plaques ------- Numéro noir sur fond blanc

Féminin 125cc

Age ---------- De 13 ans à 20 ans*
Licences ------ NCO / NJ / Inter / LUE
Cylindrée ----- 125cc
Plaques ------- Numéro blanc sur fond noir

** Les pilotes ne devront pas avoir 21 ans au cours de l'année.*

Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 60 Euros augmentée des primes ci-dessous.

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1er	55 €	6ème	22 €	11ème	15 €	16ème	9 €
2ème	50 €	7ème	21 €	12ème	13 €	17ème	8 €
3ème	45 €	8ème	20 €	13ème	12 €	18ème	7 €
4ème	40 €	9ème	18 €	14ème	11 €	19ème	6 €
5ème	36 €	10ème	17 €	15ème	10 €	20ème	5 €

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du médecin responsable ...

Nombre de secouristes 12

Hôpital le plus proche ..... TARARE 69

Nombre d'ambulance(s) 2

Temps de trajet (en min) 8

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... Circuit de Rochefolles

Adresse ..... 69170 Saint Marcel l'éclairé

Capacité Moto :
Pendant les essais : 40
En manche : 40

Caractéristiques :

Longueur du circuit 1756

Largeur minimum de la piste 5

Largeur de la grille 32

Longueur de la ligne droite de départ 100

Nombre d'OCP* 18

**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 23/01/2019	Date : 01 FEV. 2019	Date :
		Numéro :

SALDAGO'S MOTO CLUB B.P. 110 TARARE

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHONE-ALPES
Z.A. 18 Chemin de l'Ile Neuve
26600 LA ROCHE DE GLUN
TEL:04 75 55 22 50

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM —— 555
Moto-Club —— Baldagos mc
N° d'affiliation —— C089
Date —— 28 AVRIL 2019
Lieu —— Circuit de Rochefolles
Organisateur technique - Pascal VERICEL
E-mail —— contact@axlu.lu
Téléphone —— 06 88 22 41 57

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date —— 27 AVRIL 2019

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
15H00	20H00	**Contrôles administratifs**	toutes	
15H00	20H00	**Contrôles techniques**	toutes	
16H00		**Visite circuit**		
		samedi 28 avril 2019		
6h45	7h45	**Contrôles administratifs +tech**		1H
7h00	7h15	**Briefing Commissaires**		15MN
7h15	7H30	**Briefing pilotes**	MX FEMININ	15MN
8H00	8H15	**Essais Libres**	OPEN serie 1	15MN
8H20	8H35	**Essais Libres**	OPEN serie 2	15MN
8H40	8H55	**Essais Libres**	LIGUE 85	15MN
9H00	9H20	**Essais Libres**	MX FEMININ	20MN
9H25	9H40	**Pause**		25MN
9H50	10H05	**Essais Chronométrés**	OPEN serie1	15MN
10H10	10H15	**Essais Chronométrés**	OPEN serie 2	15 MN
10H20	10H30	**Essais Chronométrés**	LIGUE 85	10MN
10H35	10H55	**Essais Chronométrés**	MX FEMININ	20MN
11H00	11H05	**Test de départs**	MX FEMININ	5MN
11H10	11H30	**Manche I**	OPEN A	15MN+1T
11H35	11H55	**Manche I**	OPEN B	15MN+1T
12H00	13H45	**Repas + travaux piste**		1H45
13H50	13h55	**Tour de reconnaissance**	LIGUE 85	5MN
14H00	14H20	**Manche I**	LIGUE 85	15MN+1T
14H25	14H30	**Tour de reconnaissance**	MX FEMININ	
14H35	15H00	**Manche I**	MX FEMININ	20MN+2T
15H05	15H25	**Manche 2**	OPEN A	15MN+1T

HORAIRES PREVISIONNELS*

**sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve*

Date ——— 28 avril 2019

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
15H30	15H50	**Manche 2**	OPEN B	15MN+1T
15H55	16H15	**Pause**		30MN
16H20	16H25	**Tour de reconnaissance**	LIGUE 85	
16H30	16h50		LIGUE 85	15MN+1T
16H55	17H00	**Tour de reconnaissance**	MX FEMININ	
17H05	17H35	**Manche 2**	MX FEMININ	20MN+2T
18H00		**Remise des Prix**		

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org